

Docteur Claudine Offenstadt

16, passage Choiseul

75002 Paris

Hervé Charpeaux

175, Quater, boulevard Jean Jaurès

92100 Boulogne-Billancourt

Paris, le vendredi 11 décembre 2015,

J'ai connu Hervé Charpeaux dès son arrivée au CMB fin 1999 en tant qu'Informaticien.

Il a su accompagner les grandes étapes de l'évolution de ce SIST, tant pour sa branche Spectacle que pour son secteur interprofessionnel parisien. Ses principales actions furent :

- Le traitement de la collecte des cotisations et des modalités de prise en charge des salariés Intermittents du spectacle en France : GUSO, Caisse des congés spectacle, Audiens.
- La fusion ou le rapprochement avec d'autres services interentreprises parisiens : Livre et industrie graphique, Professions judiciaires, Hôtel Café Restaurant, Banque Bourse Assurance.
- L'organisation du système informatique pour assurer le suivi de l'ensemble des salariés concernés.
- La mise en place des moyens techniques fonctionnels : Ordinateurs, Serveurs, Réseaux, Centre d'appels téléphonique, logiciel d'enquêtes, production de statistiques, etc...

Nous avons collaboré sur le projet « Enfants du Spectacle », qui m'avais été confié par la direction du CMB, pour créer un pôle spécifique destiné à attribuer l'aptitude à des personnes mineures selon des critères dérogatoires au Code du Travail (conçu pour des adultes).

Afin d'obtenir l'agrément ou l'extension de l'accord de branche auprès des pouvoirs publics (DRTE), nous devons développer les activités de cette nouvelle structure pluridisciplinaire pour lui conférer une spécificité dans le cadre plus général de la santé au travail.

Notre expertise et nos publications¹ ont fait reconnaître et légitimé les contraintes du travail de l'enfant de par la particularité de son suivi médical au travail. Nous avons consolidé le pôle, assuré la coordination de l'équipe de médecins du travail avec les IPRP (Psychiatres, Pédiatres, Psychologues) conformément aux textes².

Hervé Charpeaux a adapté l'outil informatique aux diverses contraintes de la mise en place du pôle : l'intégration du protocole de suivi dans les dossiers médico-professionnels informatisés, l'association des actions des IPRP, l'adaptation de la gestion du tiers temps, la production des rapports annuels, la contribution à des études ciblées.

À ce jour, le CMB est le seul service de santé au travail en France désigné dans le code du travail pour le suivi des enfants, des mannequins et des intermittents du spectacle au travers d'accords de branche étendus.

Docteur Claudine Offenstadt



¹ Référentiel pour l'examen médical préalable à l'emploi d'un enfant de moins de 16 ans dans le spectacle, les professions ambulantes, la publicité et la mode
Publication INRS TP14 « Les enfants du spectacle : un suivi médical du travail particulier »

² Article R7124-6 du code du Travail / Décret du 24 août 2007 / Arrêté du 14 avril 2009